

PYTHON YERTMorelia viridis

Septilis



Répartition géographique



Taille: 120 à 200 cm



Hygrométrie: 70-80 %



U.V.B: inutiles



T°: point chaud 29-30 °C



Alimentation: Carnivore



Facilité de maintien

PYTHON YERTMorelia viridis

ALIMENTATION: CARNIVORE

- Ce python se nourrit de rongeurs adaptés à sa taille une fois par semaine pour des juvéniles et tous les 15 jours pour des sub-adultes et adultes.
- Il accepte facilement des proies fraîchement décongelées. Cela permet d'éviter tout risque de morsure du rongeur envers le serpent et de faciliter le stockage des proies au congélateur.
- Comment décongeler une proie ? Faire tremper la proie dans l'eau légèrement chaude pendant 5 minutes, l'essorer avec de l'essuie-tout et la donner à votre serpent.



- Un terrarium de 60x60x60 cm suffira pour un spécimen adulte. On proposera des terrariums plus petits pour les juvéniles. En effet, un terrarium trop grand stresserait l'animal qui ne risquerait de ne plus s'alimenter.
- Ce python aux mœurs nocturnes est arboricole et vit exclusivement en hauteur lové sur une branche horizontale.
 - Il a besoin d'un point chaud à 29/30°C que l'on fournira avec un tapis ou câble chauffant et/ou une lampe chauffante mise à l'extérieur du terrarium ou au moins protégée d'une grille pour éviter que le serpent ne s'enroule autour ; un point froid aux alentours de 24°C et 21/23°C la nuit.



- Proposez-lui des branchages solides pour supporter sont poids, une gamelle d'eau au point froid dans laquelle il pourra entièrement s'immerger, une cachette et des écorces de hêtre, de pin ou de coco comme substrat.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Ce python se décline en plusieurs couleurs mais qui sont principalement des localités (Biak, Aru, Yapen, Sorong, Wamena... qui sont en réalité des localités et non des mutations).
- Son espérance de vie est d'environ 30 ans !
- Les juvéniles naissent de couleur jaune ou rouge mais leurs couleurs changent en grandissant pour devenir vert.



Afin de préserver la vie sauvage, l'animal dont vous venez de faire l'acquisition ne doit en aucun cas être relâché dans le milieu naturel.



Cette espèce étant protégée en Annexe B, en France, l'animal doit être identifié inscrit sur le site de l'i-fap. Vous devez donc conserver toutes les copies justificatives (attestation de marquage, factures...).



Reptilis Channel



https://www.facebook.com/Elevage.Reptilis